

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2021**

Date de convocation :
23/03/2021

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents : 19

Votants : 20

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly,

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Yann DUBOSC (en visioconférence), Christian ROBACHE, Laurent DELPECH (en visioconférence), Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Laurent SIMON, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jean-Michel BARAT (en visioconférence), Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ (en visioconférence), Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND (en visioconférence).

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Tony SALVAGGIO à Mireille MUNCH.

EXCUSE :

Monsieur Jacques AUGUSTIN.

Jean Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 1^{ER} MARS 2021

Le compte-rendu du bureau du lundi 1^{er} mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 8 MARS 2021

Le compte-rendu du bureau du lundi 8 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

3 – HORAIRES DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le sujet des horaires de convocations aux conseils communautaires est abordé. Il est proposé que l'horaire soit avancé à 19h00 au lieu de 20h30.

4 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PROCEDER** à la désignation des membres au sein des 4 commissions thématiques de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire comme suit :

	Logement	Assainissement	Culture	Transition écologique
<i>Bussy Saint Georges</i>	Régine BORIES	Marc NOUGAYROL	Nathalie NUTTIN	Edouard LEROY
<i>Bussy Saint Martin</i>	Sylviane CHABROUX	Alain GALPIN	Isabelle AMALOU	Jean-Paul HOUVENAEGHEL
<i>Carnetin</i>	Hervé DENIZO	Pascal LEROY	Patrick TAUPIN-GARDIN	Hervé DENIZO
<i>Chalifert</i>	Natacha NOEL	François TRAEGER	Laurent SIMON	Claude VOISIN
<i>Chanteloup en Brie</i>	Laurent DIREZ	Olivier COLAISSEAU	Olivier COLAISSEAU	Emmanuelle ABEL
<i>Collégien</i>	Joëlle DEVILLARD	Michel ARRUFAT	Alain LEFEVRE	Hien Toan PHAN
<i>Conches sur Gondoire</i>	Virginie NSIMBA	Steve BARROCAL	Marie-Christine VATOV	Martine DAGUERRE
<i>Dampmart</i>	Françoise DARRAS	Laurent DELPECH	Myriam CHMELEFF	Fabien MARTINEAU
<i>Ferrières en Brie</i>	Martine FITTE-REBETE	Jacques DELPORTE	Alain LITTIERE	Isabelle BRUAUX
<i>Gouvernes</i>	Nathalie TORTRAT	Bernard MAINGON	Martine ROBILLARD-DIABATE	Marc ILLY
<i>Guermantes</i>	Annie VIARD	Denis MARCHAND	Michèle PETITOT	Christophe GUELLAFF
<i>Jossigny</i>	Monique BRANDSTAETTER	Christian FEAUVEAU	Christine PAULINO	Gwenaël COUIC
<i>Jablins</i>	Jean Michel BARAT	Jean Michel BARAT	Jean Michel BARAT	Jean Michel BARAT
<i>Lagny sur Marne</i>	Florence BLANCHARD	Patrick JAHIER	Sébastien MONOT	Marie SAILLIER
<i>Lesches</i>	Nicolas LECLERE	Patrick DAVOURIE	Cathya KHETAL	Alain KOLOPP
<i>Montévrain</i>	Jérémy LATRAYE	Serge DUJARRIER	Thierry SERRES	Sébastien DUPLAN
<i>Pomponne</i>	Marie-Agnès DESCOUX	Claude SCHAEFFER	Fabrice BUSSY	Laurence AUDIBERT
<i>Pontcarré</i>	Catherine TOURNUT	Bruno BERTHINEAU	Déborah THOMAS	Bruno BERTHINEAU
<i>Thorigny sur Marne</i>	Jean-Paul ZITA	Manuel DA SILVA	Sébastien FAGOT	Nebojsa MAJIC
<i>Saint Thibault des Vignes</i>	Elisabeth COURTINE	Sinclair VOURIOT	Martine LEFORT	Sabine PICARD

5 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget principal

6 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs
- ❖ **APPROUVER** le compte administratif 2020 et ses annexes.

7 - REPRISE DU RESULTAT 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ACCEPTER** la reprise anticipée du résultat 2020 du budget principal en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	2 172 094,21 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	1 627 650,37 €
Couverture du besoin de financement (1068)	5 252 226,90 €

8 - ACTUALISATION ET CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT - BUDGET PRINCIPAL N°2021-1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **VOTER** l'actualisation et la création des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements tels que définis ci-dessous :

PROGRAMME 1101 - REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITE DE LAGNY SUR MARNE ET ST THIBAUT DES VIGNES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	12 000 000,00 €	5 013 127,97 €	1 388 628,75 €	201 517,08 €	1 390 000,00 €	4 006 726,20 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	12 000 000,00 €	5 013 127,97 €	1 388 628,75 €	201 517,08 €	1 375 587,35 €	908 000,00 €	3 113 138,85 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	12 000 000,00 €	5 013 127,97 €	1 388 628,75 €	201 517,08 €	1 375 587,35 €	908 000,00 €	3 113 138,85 €

PROGRAMME 1103 - REALISATION D'AIRES D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 699 800,00 €	2 034 825,23 €	2 959 422,23 €	1 855 214,76 €	330 000,00 €	520 337,78 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	7 699 800,00 €	2 034 825,23 €	2 959 422,23 €	1 855 214,76 €	302 149,31 €	140 000,00 €	408 188,47 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 699 800,00 €	2 034 825,23 €	2 959 422,23 €	1 855 214,76 €	302 149,31 €	140 000,00 €	408 188,47 €

PROGRAMME 1104 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE THORIGNY SUR MARNE - DAMPMART

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	1 788 844,34 €	1 170 299,55 €	100 000,00 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	1 788 844,34 €	868 959,68 €	201 600,00 €	199 739,87 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	1 788 844,34 €	868 959,68 €	201 600,00 €	199 739,87 €

PROGRAMME 1105 - REHABILITATION DES BATIMENTS

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	4 185 000,00 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	576 022,20 €	423 000,00 €	888 630,07 €	
DEPENSES PROPOSEES	4 357 089,46 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	576 022,20 €	358 719,53 €	1 125 000,00 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	4 357 089,46 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	576 022,20 €	358 719,53 €	1 125 000,00 €	- €

PROGRAMME 1106 - SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
DEPENSES ACTUELLES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	268 987,47 €	93 800,00 €	684 000,00 €
DEPENSES PROPOSEES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	268 987,47 €	63 937,25 €	70 000,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	268 987,47 €	63 937,25 €	70 000,00 €

	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	2 579 204,32 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	3 223 067,07 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 044 000,00 €	648 000,00 €	3 223 067,07 €	- €

PROGRAMME 1107 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE QUAI DE LA GOURDINE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	33 253,79 €	1 516 000,00 €	5 774 546,41 €	
DEPENSES PROPOSEES	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	33 253,79 €	1 484 898,65 €	2 429 000,00 €	3 376 647,76 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	33 253,79 €	1 484 898,65 €	2 429 000,00 €	3 376 647,76 €

PROGRAMME 1108 - MAISON DE SANTE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	3 990 000,00 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	1 873 075,70 €	611 945,53 €	107 400,00 €	
DEPENSES PROPOSEES	4 110 547,38 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	1 873 075,70 €	609 892,91 €	230 000,00 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	4 110 547,38 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	1 873 075,70 €	609 892,91 €	230 000,00 €	- €

PROGRAMME 1109 - POLE SOLIDAIRE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023 ET +
DEPENSES ACTUELLES	864 035,00 €	139 426,25 €	369 007,92 €	55 600,83 €	300 000,00 €		
DEPENSES PROPOSEES	864 035,00 €	139 426,25 €	369 007,92 €	20 814,36 €	41 000,00 €	293 786,47 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	864 035,00 €	139 426,25 €	369 007,92 €	20 814,36 €	41 000,00 €	293 786,47 €	- €

PROGRAMME 1110 - RESEAUX EAUX PLUVIALES ET DECI

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024 ET +
DEPENSES ACTUELLES	2 500 000,00 €	348 798,99 €	312 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	839 201,01 €	
DEPENSES PROPOSEES	2 500 000,00 €	348 798,99 €	283 034,66 €	1 227 000,00 €	500 000,00 €	141 166,35 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	2 500 000,00 €	348 798,99 €	283 034,66 €	1 227 000,00 €	500 000,00 €	141 166,35 €	- €

PROGRAMME 1111 - PÔLE MEDICAL DAMPMART

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 600 000,00 €	360 000,00 €	1 240 000,00 €				
DEPENSES PROPOSEES	1 985 290,00 €	134 855,00 €	1 850 435,00 €				- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 985 290,00 €	134 855,00 €	1 850 435,00 €	- €	- €	- €	- €

PROGRAMME 1112 - BASSINS PHASE 1

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 365 000,00 €	363 000,00 €	500 000,00 €	502 000,00 €			
DEPENSES PROPOSEES	8 626 400,00 €	26 403,60 €	27 100,00 €	171 000,00 €	1 536 100,00 €	1 788 600,00 €	5 077 196,40 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	8 626 400,00 €	26 403,60 €	27 100,00 €	171 000,00 €	1 536 100,00 €	1 788 600,00 €	5 077 196,40 €

PROGRAMME 1113 - MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026 ET +
DEPENSES ACTUELLES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	14 900 000,00 €	520 700,00 €	665 000,00 €	1 670 000,00 €	1 770 000,00 €	2 793 000,00 €	7 481 300,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	14 900 000,00 €	520 700,00 €	665 000,00 €	1 670 000,00 €	1 770 000,00 €	2 793 000,00 €	7 481 300,00 €

PROGRAMME 1114 - BARRAGES ET DIGUES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026 ET +
DEPENSES ACTUELLES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 950 000,00 €	367 600,00 €	270 600,00 €	230 500,00 €	455 500,00 €	370 000,00 €	255 800,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 950 000,00 €	367 600,00 €	270 600,00 €	230 500,00 €	455 500,00 €	370 000,00 €	255 800,00 €

9 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES, DE TAXE D'HABITATION POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET DE TAXES FONCIERES 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **MAINTENIR** le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires pour 2021 à 7,91 %
- ❖ **MAINTENIR** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021 à 0,886 %
- ❖ **MAINTENIR** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2021 à 3,02 %
- ❖ **MAINTENIR** le taux de cotisation foncière économique pour 2021 à 28,81%

10 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **FIXER** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 selon la répartition suivante :

BUSSY SAINT GEORGES	6,99%
BUSSY SAINT MARTIN	5,72%
CARNETIN	5,72%
CHALIFERT	5,72%
CHANTELOUP EN BRIE	5,81%
COLLÉGIEN	5,85%
CONCHES SUR GONDOIRE	5,84%
DAMPMART	5,72%
FERRIERES EN BRIE	5,37%
GOVERNES	5,72%

GUERMANTES	6,25%
JABLINES	5,72%
JOSSIGNY	5,72%
LAGNY SUR MARNE	6,31%
LESCHE	5,72%
MONTEVRAIN	7,11%
POMPONNE	5,85%
PONTCARRE	8,05%
SAINT THIBAUT DES VIGNES	5,91%
THORIGNY SUR MARNE	5,84%

11 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **VALIDER** les subventions ci-dessous

	BP 2021
AVIMEJ	34 000,00
NORD SEINE ET MARNE INITIATIVES FONC	25 000,00
NORD SEINE ET MARNE INITIATIVES INV	15 000,00
FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	45 000,00
HUB DE LA REUSSITE	15 000,00
CIDDF 91	4 100,00
COFINANCEMENT ACTIONS CISPD	20 000,00
PROVISIONS	100 000,00
TOTAL	258 100,00

- ❖ **AUTORISER** le Président à signer les conventions d'objectifs entre les entités et la Communauté d'agglomération
- ❖ **DELEGUER** au Bureau communautaire l'attribution de subventions aux associations dans la limite de la ligne « provisions » inscrite au budget

12 - BUDGET PRIMITIF 2021 - PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ADOPTER** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021
- ❖ **ARRETER** le montant de la variable « C » dans le calcul de la subvention à l'office de tourisme à 645 000 € pour 2021

13 - BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget assainissement

14 - BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs
- ❖ **APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget assainissement et ses annexes.

15 - REPRISE DU RESULTAT 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ACCEPTER** la reprise anticipée du résultat 2020 du budget assainissement en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	1 618 051,25 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	2 592 351,96 €
Couverture du besoin de financement (1068)	2 592 351,96 €

16 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT N°1-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ACTUALISER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement du programme 2000 comme suit :

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT < 2019 ACTUALISES	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022
TOTAL ACTUEL DEPENSES	32 895 900,00 €	24 086 936,88 €	4 200 000,00 €	4 608 963,12 €	
TOTAL REALISE TTC	8 662 920,65 €	8 662 920,65 €			
TOTAL RESTE A REALISER HT	25 893 000,00 €	15 424 016,23 €	2 323 424,14 €	4 125 000,00 €	4 020 559,63 €
TOTAL PROPOSE DEPENSES	34 555 920,65 €	24 086 936,88 €	2 323 424,14 €	4 125 000,00 €	4 020 559,63 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	34 555 920,65 €	24 086 936,88 €	2 323 424,14 €	4 125 000,00 €	4 020 559,63 €

17 - BUDGET PRIMITIF 2021 - ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ADOPTER** le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2021

18 - BUDGET EAU POTABLE - COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget eau potable

19 - BUDGET EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs
- ❖ **APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget eau potable et ses annexes.

20 - REPRISE DU RESULTAT 2020 - BUDGET EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ACCEPTER** la reprise du résultat 2020 du budget eau potable en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	261 925,79 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	163 374,83 €
Couverture du besoin de financement (1068)	163 374,83 €

21 - ACTUALISATION ET CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS DU BUDGET EAU POTABLE N°1-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ACTUALISER ET CREER** les autorisations de programme et les crédits de paiement du programme 3101 et 3102 pour le budget eau potable comme suit :

PROGRAMME 3101 - PPI "EAU POTABLE"

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
PPI "2015-2019" HT actuel	1 808 889,71 € 297 110,29 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	272 002,10 €	302 889,71 € 297 110,29 €	92 392,70 €
PPI "2015-2019" HT proposé (dont part RAR)	1 808 889,71 € 297 110,29 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	272 002,10 €	277 357,32 € 297 110,29 €	117 925,09 €
PPI "2015-2019" HT proposé	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	272 002,10 €	574 467,61 €	117 925,09 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	272 002,10 €	574 467,61 €	117 925,09 €

PROGRAMME 3102 - PPI "EAU POTABLE 2021-2025"

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025
PPI "2021-2025" HT actuel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
PPI "2021-2025" HT proposé	1 250 000,00 €	279 074,91 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	220 925,09 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	1 250 000,00 €	279 074,91 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	220 925,09 €

22 - BUDGET PRIMITIF 2021 - EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ADOPTER** le budget primitif du budget eau potable pour l'exercice 2021

23 - BUDGET FONCIER - COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget foncier

24 - BUDGET FONCIER - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs
- ❖ **APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget foncier et ses annexes.

25 - REPRISE DU RESULTAT 2020 - BUDGET FONCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ACCEPTER** la reprise du résultat 2020 du budget foncier en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	829 580,35 €
Couverture du besoin de financement (1068)	0,00 €

26 - BUDGET PRIMITIF 2021 - FONCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ADOPTER** le budget primitif du budget foncier pour l'exercice 2021

27 - CONVENTION D'OBJECTIF ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE ET L'OFFICE DE TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **AUTORISER** le Président à signer la convention d'objectif entre la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire et l'office de tourisme de Marne et Gondoire

28 - CONVENTION CONSTITUTIVE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE ET LA COMMUNE DE LAGNY SUR MARNE RELATIVE AU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN INTERCOMMUNAL (CSUI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2011/038 en date du 30 mai 2011 portant déclaration de l'intérêt communautaire des 5 parcs autour du pôle gare,

Vu la délibération n°2016/014 en date du 29 mars 2016 autorisant le déploiement du dispositif de vidéo-protection sur le territoire communal de Thorigny sur Marne et Pomponne, à savoir autour du pôle gare ;

Vu la délibération n°2019/117 en date du 9 décembre 2019 reconnaissant au CSU situé à Lagny sur Marne le caractère d'équipement intercommunal lui permettant de visionner, outre les images des caméras de Lagny sur Marne, celles du Pôle Gare dans un premier temps puis celles des communes qui solliciteraient leur rattachement,

Considérant que toutes les installations ont fait l'objet des autorisations préfectorales nécessaires,

Considérant le souhait des communes de Thorigny sur Marne, Pomponne et Saint Thibault des Vignes que les images de leurs caméras, déjà installées ou à venir, soient également reportées sur ce CSU,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive et ses avenants relative au Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUi)

29 - ACQUISITION DE LA PARCELLE AO069 A LAGNY SUR MARNE SITUEE AU SEIN DU PROJET DE REOUVERTURE DU RU DU BICHERET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à acquérir la parcelle AO069 d'une surface de 825m² située à Lagny sur Marne pour un montant de 41 000€ et les frais afférents à cette acquisition
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents
- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter les aides financières pour l'acquisition de cette parcelle auprès du Département

30 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'EPFIF, LA COMMUNE DE COLLEGIEN ET LA CAMG - OPERATION AVENUE M.CHARTIER A COLLEGIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 324-1 à L 324-10,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France,

Vu la délibération n°2015/30 en date du 30 mars 2015 portant autorisation au Président de signer la convention tripartite de veille foncière entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Collégien

Vu la convention tripartite de veille foncière signée le 19 mai 2015 entre, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Collégien

Vu la décision n°2020/057 en date du 8 juin 2020 prise selon les dispositions la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, approuvant l'avenant n°1 à la convention tripartite de veille foncière entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Collégien et portant la durée de la convention au 30 juin 2021,

Vu l'avenant n°1, signé le 29 juin 2020, à la convention tripartite de veille foncière signée initialement le 19 mai 2015 entre, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Collégien portant la durée de la convention au 30 juin 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020/042 en date du 6 juillet 2020 donnant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire et le Président,

Vu le projet d'avenant n°2 annexé à la présente note,

Considérant que dans le cadre de la maîtrise foncière et de la mise en œuvre opérationnelle d'un programme mixte de logements rue de Melun, la commune de Collégien a saisi la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire par délibération n°2014/054, en date du 22 mai 2014 afin qu'elle lui apporte l'aide nécessaire à l'étude et à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement multi-sites situé rue de Melun dont une large part de l'assiette foncière de l'opération est propriété de la commune,

Considérant qu'afin de finaliser la maîtrise foncière du site, La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire et la commune de Collégien ont sollicité l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPF IF) pour conduire une mission de maîtrise foncière sur les parcelles manquantes,

Considérant que l'EPF Ile de France est en effet habilité à procéder pour le compte des collectivités territoriales à toutes les acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement et a pour vocation d'accompagner et créer les conditions de mise en œuvre des projets des collectivités publiques,

Considérant que l'intervention de l'EPF Ile de France répond en effet à deux priorités : le soutien à l'offre de logement, notamment locatif social, et le développement économique,

Considérant que l'avenant n°1 porte la portée de la convention initiale au 30 juin 2021,

Considérant que le calendrier opérationnel et la maîtrise foncière n'étant pas achevés à ce jour, il convient de proroger la convention par voie d'avenant n°2,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 de la convention tri partite entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et la commune de Collégien (signée initialement le 19 mai 2015 et ayant fait l'objet d'un avenant n°1 portant la durée de la convention au 30 juin 2021) et portant la durée de ladite convention au 30 juin 2022 ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer le projet d'avenant n°2 de la convention tri partite entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et la commune de Collégien (signée initialement le 19 mai 2015 et ayant fait l'objet d'un avenant n°1 portant la durée de la convention au 30 juin 2021) et portant la durée de ladite convention au 30 juin 2022 ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de cette convention prolongée par voie d'avenant n°2.

31 - APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC COEUR DE VILLAGE A COLLEGIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le dossier de réalisation de la ZAC Coeur de village à Collégien
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents

32 - AVENANT N°1 AU MARCHE 200116 RELATIF A LA MISE EN PLACE ET MAINTENANCE DE MATERIELS DE VIDEOPROTECTION URBAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19H20.